

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIELLE

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2025

D202505

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie de BIELLE sous la présidence de M. Jean MONTOULIEU, Maire.

Présents : M. Jean MONTOULIEU, Mme Marie-France POEYMEDOU, M. Alain LALOUBERE, M. Eric DIES, Mme Elisabeth ESTOPPEY, M. Pierre CRAVEIRO, Mme Laetitia LAYRIS-VERGES, M. Jean-Pierre POMMIES, M. François Xavier DEMULSANT.

Procuration : -

Absent : M. Rémi PARIS, Mme Joseline LABADIOLE

Secrétaire de séance : M. Pierre CRAVEIRO

Membres en exercice : 11

Suffrages exprimés : 9

Pour : 8 Contre : 1

Abstentions : 0

OBJET : Acquisition par un particulier d'un terrain en indivision

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération du 22 août 2024 qui autorisait la vente à M. MORLANE-HONDÈRE.

Une erreur sur le numéro de parcelle a été faite sur la délibération de la Commission Syndicale BIELLE BILHÈRES (CSBB). Il s'agissait, en réalité, de la parcelle C29 et une nouvelle délibération a été prise le 29 janvier par la CSBB (en annexe).

Cette dernière doit donc être validée par le Conseil Municipal de BIELLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de vendre la parcelle C29 à M. Georges MORLANE-HONDÈRE au prix de 0,20 euro le m²
- AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette vente.
- ANNULE la délibération D202445 du 22 août 2024
- CHARGE le Maire de transmettre cette délibération au Président de la CSBB

Pour extrait certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean MONTOULIEU

